

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 084-218400307-20230411-2023CM060411-BF

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

REPUBLIQUE FRANCAISE



AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-06/04-11

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 6 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (17) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. JAUME François. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (5) : MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). BONNAVENTURE Magali (procuration à AGNELLI Eva). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). AUGIER Magali (procuration à BELLENGER Elisabeth). MEYNARD Delphine (procuration à MORARD Christian).

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistaient également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.
M. André MORALES, responsable des affaires financières et services de proximité

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

M. Metzger, rapporteur, expose à l'assemblée :

Après avoir examiné le compte administratif de la Ville de Caromb pour l'exercice 2022, le Conseil Municipal est appelé à en constater les résultats pour ensuite les affecter.

La Commission des Finances ayant émis un avis favorable lors de sa réunion du 30 mars 2023,

**Le conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,
DECIDE**

1. **De constater** les résultats de l'exercice 2022 :

➤ **Section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice budget Principal de la Ville	167 316,29 €
Résultat antérieur reporté budget Principal de la Ville	546 412,42 €
Excédent cumulé à affecter	713 728,71 €

➤ **Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice budget Principal de la Ville	2 090,09 €
Déficit d'investissement reporté budget Principal de la Ville	- 110 973,66 €
Excédent d'investissement cumulé	- 108 883,57 €

➤ **Restes à réaliser :**

Restes à réaliser en recettes	250 649,90 €
Restes à réaliser en dépenses	- 242 280,26 €
Solde des restes à réaliser	8 369,64 €

2. **D'affecter** les résultats au budget de l'exercice 2023 comme suit :

- R001 : déficit d'investissement reporté
 - R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
 - R002 : excédent de fonctionnement reporté
- | | |
|-------|----------------|
| | - 108 883,57 € |
| | 313 728,71 € |
| | 400 000, 00 € |

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX :

17 Voix Pour (Liste Caromb d'abord) et 5 abstentions (Liste Caromb l'esprit village)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 11 avril 2023

Le Secrétaire de Séance

Eva AGNELLI



Le Maire,

Valérie MICHELIER